

du 13 Février 1971

portant nomination de Chefs d'Arrondissement .

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Ampliations:

JORD	1
PCP/SGG	10
MCP	4
CS	6
HCI/DAI	14
Ministères	11
IAA-IGF-DCCT-	3
Gde CHANC.-DN-	2
DB-CF-Solde	3
Trésor	4
DI	8
DEP-DGAJL	4
Dtation STAT.	2
DEP+s/Dtations	6
DC	5
Préfectures	4
S/Préfectures	4
Intéressés	4

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
 VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
 VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
 VU le Décret n°70081/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;
 VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 donnant aux six Régions de la République le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements;
 VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
 VU le Décret n°305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement;
 VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétions du Gouvernement;
 VU le Décret n°329/PR/MAISD/DAI-P du 16 Juillet 1963, nommant M. Cyprien OLLAFA dit AGBADJE en qualité de Chef de l'Arrondissement de SEGBOROUE;
 VU le Décret n°71-5/CP/HCI/DAI-P du 15 Janvier 1971, portant nomination de Chefs d'Arrondissements, notamment son article 5;

LECRET :

Article 1er.- Sont et demeurent rapportées les dispositions de l'article 5 du Décret n°71-5/CP/HCI/DAI-P du 15 Janvier 1971, portant nomination de M. Stéphan AKIODE en qualité de Chef de l'Arrondissement d'AGAME (Sous-Préfecture d'ATHIEME).

Article 2.- M. Cyprien OLLAFA dit AGBADJE, Commis Auxiliaire, précédemment Chef de l'Arrondissement de SEGBOROUE (Sous-Préfecture de OUIDAH), est nommé Chef de l'Arrondissement d'AGAME (Sous-Préfecture d'ATHIEME).

Article 3.- M. Félix DOSSOU-YOVO, Agent de Bureau à la Sous-Préfecture de SAVALOU, est nommé Chef de l'Arrondissement de SEGBOROUE en remplacement de M. Cyprien OLLAFA dit AGBADJE, appelé à d'autres fonctions.

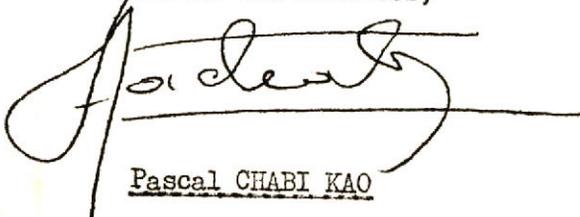
Article 4.- M. Yéréma Barayô OROU, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture de KANDI, est nommé Chef de l'Arrondissement de BAGOU.

Article 5.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 13 Février 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Pascal CHABI KAO


Hubert MAGA.